

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (CA-24-008), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, une dérogation pour autoriser l'installation d'une enseigne et ce, en dérogation à l'article 501 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1260141001];
- le bâtiment situé au 1275, avenue De Lorimier, une dérogation pour autoriser l'installation d'une enseigne, et ce, en dérogation à l'article 501 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1254272006].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 10 février, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 24 janvier 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie